Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat approuve le plan stratégique 2004-2007 des Hospices cantonaux-CHUV

Le Conseil d'Etat a approuvé le plan stratégique quadriennal des Hospices cantonaux-CHUV pour les années 2004-2007. Par rapport à ceux des années précédentes, ce plan comporte des innovations importantes. Il fixe cinq pôles de développement: oncologie, cardiovasculaire, bioengineering et, en collaboration avec Genève, transplantations et neurosciences psychiatriques. Le rapport du Conseil d'Etat sera transmis au Grand Conseil, conformément au dispositif prévu par la loi.

Le plan stratégique 2004-2007 des Hospices-CHUV a été élaboré en étroite collaboration avec la Faculté de biologie et de médecine, notamment dans la perspective de mettre sur pied une direction commune de la recherche et de la formation. Il a reçu un accueil très positif de l'UNIL et de l'EPFL, ce qui favorisera la coopération entre ces différentes instances. Il est fondé sur six stratégies.

1. Promouvoir le rôle d'hôpital général universitaire pour mieux répondre aux besoins de la population.

2. Concentrer les efforts en médecine de pointe sur un nombre limité de pôles afin d'assurer un leadership au niveau suisse dans les domaines retenus.

3. Renforcer la capacité d'innovation à travers la recherche et la formation pour faire face à l'augmentation de la concurrence.

4. Modifier les méthodes de management et de gestion pour développer les partenariats avec les autres acteurs du système de santé.

5. Améliorer la gestion des ressources humaines afin d'attirer et de fidéliser les meilleurs professionnels dans un contexte de pénurie de personnel qualifié.

6. Adapter l'organisation et la gestion des activités de manière à améliorer encore l'efficience de l'institution.

Les stratégies 1 et 2 visent à mieux différencier les missions confiées aux Hospices-CHUV: une mission de soins de proximité, d'une part, et une mission de soins de pointe, d'autre part. Les stratégies 3 à 6 mettent l'accent sur l'innovation de manière à réunir les moyens nécessaires pour réaliser les développements et assurer la prise en charge des patients.

C'est dans le cadre de ces stratégies que les cinq pôles de développement mentionnés plus haut ont été retenus. Une liste d'actions à mettre en oeuvre pour atteindre chacun des objectifs et un plan financier complètent ce plan. Des mesures structurelles et conjoncturelles d'économies et de ressources supplémentaires, à hauteur de 51 millions de francs en quatre ans, sont ainsi prévues pour assurer le financement des projets.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 septembre 2003

Bernard Decrauzat, Directeur des Hospices cantonaux, 021 / 314 14 02

texte